

der anrechenbaren Kursgebühren – bei einer Berufsprüfung beträgt der Bundesbeitrag somit maximal CHF 9500.–. Der Anspruch auf einen Bundesbeitrag besteht unter bestimmten Voraussetzungen, die die Kandidatinnen und Kandidaten auf der Website des Staatssekretariats für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) finden.

Was motiviert dich, im Prüfungssekretariat Paralegal zu arbeiten?

Vor 20 Jahren ermöglichte mir die Berufsprüfung Direktionsassistentin mit eidgenössischem Fachausweis einen

Jobwechsel. Es motiviert mich sehr, dank der neuen Berufsprüfung Paralegal Berufsleuten ebenfalls zu einer fachlichen Vertiefung und Spezialisierung nach der beruflichen Grundbildung zu verhelfen und so ihre anspruchsvolle Tätigkeit mit Zukunft noch attraktiver zu gestalten.

SÉRIE D'INTERVIEWS: NOUVEL EXAMEN FÉDÉRAL POUR PARALEGAL

3^E PARTIE: PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT D'EXAMEN ET DE SA RESPONSABLE

Interview de Renate Etter, responsable du secrétariat d'examen de la FSA pour le brevet fédéral de paralegal

Après une formation d'assistante de notaire, Renate Etter a développé ses premières compétences professionnelles au sein d'une étude d'avocats et de notaires. Depuis mars 2024, elle occupe le poste de responsable du secrétariat d'examen pour paralegal à la Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA. Une fonction clé dans la mise en œuvre du premier examen régulier qui se tiendra en mars 2025, pour lequel Renate Etter se réjouit de contribuer activement. Retrouvez tous les détails sur www.sav-fsa.ch/fr/paralegal.

Quel est le cahier des charges du secrétariat d'examen?

Notre secrétariat joue un rôle central dans la planification, l'organisation et la conduite de l'examen professionnel

pour paralegal. De l'inscription des candidats à la remise des brevets, nous nous chargeons de l'ensemble des démarches administratives. Le secrétariat constitue le point de contact pour toutes les questions relatives à cet examen fédéral, allégeant ainsi la charge de travail de la commission d'examen. Le secrétariat collabore étroitement avec cette dernière, ainsi qu'avec divers organismes externes et autres partenaires de référence.

Quels sont les critères d'admission à l'examen?

Pour se présenter à cet examen fédéral, les candidates et candidats doivent remplir les conditions suivantes au moment de leur inscription:

- Posséder un certificat fédéral de capacité (CFC), un diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat) ou une qualification équivalente, et justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle à plein temps dans le domaine juridique; ou
- Être titulaire d'un diplôme d'assistant en droit ES, avec au moins deux ans d'expérience professionnelle à plein temps dans le domaine juridique.

Et

- Fournir un extrait de casier judiciaire datant de moins de six mois, ne comportant aucune inscription incompatible avec l'exercice du métier de paralegal.

À ces conditions s'ajoutent le paiement de la taxe d'examen selon l'art. 3.41 du règlement, ainsi que la remise en temps utile de trois études de cas issues de la propre pratique du candidat.

En cas d'activités à temps partiel, l'expérience professionnelle concernée est calculée au prorata. La décision finale d'admission à l'examen appartient à la commission.

Comment se déroule l'examen?

L'examen pour paralegal comprend la présentation de trois études de cas issues de sa propre pratique (écrites et établies d'avance), un entretien professionnel portant sur l'une de ces études (examen oral de 20 minutes), une étude de cas sur un sujet prédéfini (examen écrit de 4 heures), ainsi qu'une mise en situation d'entretien professionnel, sous la forme d'un jeu de rôle (examen oral de 20 minutes).

La participation à un cours préparatoire est-elle obligatoire pour l'admission à l'examen?

Non, la participation à un cours préparatoire n'est pas obligatoire. Les candidats peuvent se préparer de manière autonome. La FSA ne formule aucune recommandation sur les organismes de formation externe. Les questions relatives au contenu des cours doivent être adressées directement aux prestataires concernés.

Quand se déroulera le premier examen régulier et quel est son coût?

Le premier examen régulier pour paralegal se tiendra du mardi 25.3 au jeudi 27.3.2025. La taxe d'examen s'élève à CHF 2250.- (incluant CHF 50.- pour la remise du brevet et l'inscription au registre des titulaires du brevet de paralegal).

Comment s'inscrire à l'examen?

L'appel à candidatures sera publié sur notre site à la fin du mois de septembre 2024.

Quels sont les avantages financiers de l'examen fédéral?

La Confédération soutient financièrement les candidats à l'examen fédéral de paralegal en leur versant une contribution individuelle. Celle-ci peut couvrir jusqu'à 50% des frais de cours admissibles, pour un montant maximal de CHF 9500.-.

Pour bénéficier de cette aide financière, les candidats doivent remplir certaines conditions, disponibles au téléchargement sur le site du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Quelles ont été les motivations pour travailler à la tête du secrétariat d'examen pour paralegal?

L'obtention de mon diplôme fédéral d'assistante de direction il y a 20 ans a marqué un tournant décisif dans mon parcours professionnel. Aujourd'hui, je suis animée par les perspectives offertes par le nouvel examen pour paralegal. En participant à l'organisation de celui-ci, j'aurai le privilège d'accompagner des professionnels dans le renforcement et la spécialisation de leurs compétences juridiques après leur formation initiale. Je suis profondément convaincue que ce nouveau brevet fédéral contribuera à valoriser le métier exigeant et porteur d'avenir de paralegal.